



## Association Florian Fillet

19, Clos de la Ferme  
387, Grand'Rue  
76520 YMARE



02 35 80 75 14

# Charte de l'Association Florian Fillet

## Qu'est-ce qu'une « Charte » ?

Une Charte c'est un ensemble de règles fondamentales qui définissent le cadre dans lequel s'inscrit une action. Cette charte doit être la référence de base pour toute personne impliquée dans la dite action.

L'association Florian Fillet considère cette charte comme étant la garantie d'une certaine éthique à laquelle chaque membre est tenu d'adhérer.

## À qui s'adresse cette « Charte » ?

Dans le cas de l'Association Florian Fillet, cette Charte s'adresse à tous ses membres, qu'ils soient membres actifs ou non, et à toute personne désireuse de connaître l'association et son engagement.

## Quelle est l'action de l'Association Florian Fillet ?

L'action de l'association Florian Fillet est d'organiser et d'intervenir dans l'accompagnement des enfants en soins palliatifs et/ou des enfants dont le pronostic vital est en jeu ; principalement en Pédiatrie dans les établissements médicalisés (hôpitaux, clinique, maison de santé...) et à domicile.

Son action s'étend à l'accompagnement des proches. L'association peut, en cas de nécessité et en collaboration avec d'autres associations, intervenir dans l'accompagnement de toute personne dont le besoin est identifié.

## Quelles sont ces règles fondamentales qui constituent la charte de l'Association Florian Fillet ?

Les règles fondamentales qui constituent la charte de l'Association Florian Fillet sont les suivantes :

- 1 - L'association Florian Fillet respecte certaines valeurs.
- 2 - L'association Florian Fillet retrouve ses fondamentaux dans l'historique des soins palliatifs, dans la définition des soins palliatifs et dans les textes de lois relatifs aux soins palliatifs.
- 3 - Le bénévolat de l'association Florian Fillet regroupe des personnes engagées.
- 4 - L'association Florian Fillet définit les conditions d'adhésion.
- 5 - L'association Florian Fillet définit le rôle et les qualités de l'adhérent bénévole.
- 6 - L'association Florian Fillet définit ses règles d'intervention.

- 7 - L'association Florian Fillet soutient ses bénévoles.

## **-1- L'association Florian Fillet respecte certaines valeurs !**

- L'association Florian Fillet est une association à but non lucratif.
- L'engagement de l'association est basé sur le principe de la laïcité.
- L'association n'a pas d'appartenance politique et entend ne jamais en avoir.
- L'association n'adhère à aucune connotation philosophique.
- L'association reconnaît les mêmes droits à tout être humain, sans distinction d'origine, sans distinction de culture et sans distinction de couleur.
- L'association considère les « Soins Palliatifs » comme étant la réponse prioritaire aux besoins des patients atteints d'une pathologie grave, qu'elle soit ou pas évolutive, même si le pronostic vital est en jeu. L'euthanasie ne saurait s'inscrire dans les valeurs de l'association Florian Fillet.
- L'association Florian Fillet a une devise : « Agir pour adoucir ».
- L'association Florian Fillet a un slogan : « Accompagnons nos enfants ».
- L'association Florian Fillet a un impératif : « Ne pas faillir ».
- L'association Florian Fillet a un but : « Aboutir ».
- L'association Florian Fillet considère que le respect et la dignité sont des valeurs immuables auxquelles a droit tout individu. L'individu reste un être vivant jusqu'à son dernier souffle.
- L'association Florian Fillet adhère au principe des 3 M :
  - Maladie
  - Multidisciplinarité.
  - Modestie.
- L'association Florian Fillet adhère au principe des 4 C :
  - Compétence.
  - Communication.
  - Concertation.
  - Cohérence.
- L'association Florian Fillet entend inscrire son engagement dans une volonté commune, la devise des équipes de Soins Palliatifs :

**Guérir parfois.**

**Soulager toujours.**

**Accompagner jusqu'au bout.**

## **-2- Les fondamentaux de l'association Florian Fillet**

L'association FLORIAN FILLET retrouve ses fondamentaux dans l'historique des soins palliatifs, dans la définition des soins palliatifs et dans les lois concernant les soins palliatifs.

## - Les fondamentaux de l'association Florian Fillet dans l'historique des soins palliatifs :

### ➤ La devise de Saint Christopher :

« Vous êtes important à nos yeux et vous êtes important jusqu'au dernier moment de votre vie. Nous ferons tout ce que nous pourrons, non seulement pour vous aider à mourir paisiblement, mais pour que vous puissiez être vivant jusqu'au moment de votre mort. »

### ➤ Déclaration du Pr. René SCHAEERER (créateur de l'association JALMALV):

« Il faut reconnaître à travers celui ou celle qu'atteint la maladie mortelle ou la grande vieillesse, un être humain à part entière. Il ne voit aucune valeur à la souffrance, mais il reconnaît pleinement la vie humaine et sa dignité dans la traversée de la souffrance ainsi que dans les solidarités qu'elle suscite pour la soulager. »

## - Les fondamentaux de l'association Florian Fillet dans la définition des soins palliatifs :

### ➤ Extraits de la définition des « Soins Palliatifs » de la SFAP 1996 :

- Les soins palliatifs et l'accompagnement s'adressent aux malades en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution.
- Les soins palliatifs et l'accompagnement considèrent le malade comme un être vivant et la mort comme un processus naturel.

## - Les fondamentaux de l'association Florian Fillet dans les lois concernant les soins palliatifs :

### ➤ Extrait de la loi n°99-477 du 9 juin 1999 :

- Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement.

Pour qui ?

- Que le malade soit un nouveau-né, un enfant ou un adulte, il est en droit de bénéficier de soins palliatifs.

L'association Florian Fillet considère la mort comme faisant partie du processus naturel de l'être humain. Ce processus comporte trois phases indissociables et inévitables : L'arrivée, la présence et le départ. Ce qui correspond à la naissance, la vie et la mort ; il nous faut donc admettre et faire admettre que la mort est une phase normale. Seules les conditions dans lesquelles se passe le départ peuvent être différentes selon les individus, et le rôle de

l'association réside dans sa volonté de permettre à ceux pour lesquels c'est plus difficile de préserver leur dignité jusqu'à la dernière seconde de leur présence.

### **-3- Le bénévolat de l'association Florian Fillet**

*Quand le curatif ne permet plus la guérison,  
Que du palliatif tu attends de garder raison,  
Moi bénévole je viendrai te prendre la main  
Et t'accompagnerai jusqu'au bout du chemin.  
B.F. déc. 2013.*

Le bénévolat de l'association Florian Fillet regroupe des personnes engagées, volontaires, qui adhèrent sans restriction à chacune des règles de la présente charte et qui entendent les respecter et les promouvoir.

Le bénévolat de l'association Florian Fillet prétend répondre à des objectifs précis :

- Organiser, en concertation avec les professionnels de santé, dans le respect des lois en vigueur concernant les soins palliatifs et la fin de vie, l'accompagnement des malades atteints d'une pathologie grave, curable ou incurable, connue ou inconnue, et pouvant entraîner la mort. Que ce soit en institut médicalisé ou à domicile.
- Sensibiliser l'opinion publique et favoriser l'évolution des mentalités face à la maladie grave, à la fin de vie et à l'isolement que cela engendre.
- Collaborer avec les équipes soignantes et le corps médical sans jamais tenter de se substituer à eux mais avec la volonté de fournir toute aide susceptible de faciliter leur mission.
- Participer en permanence à l'étude des besoins en matière d'accompagnement des malades en soins palliatifs et/ou en fin de vie. Recueillir et partager dans l'intérêt des patients.

### **-4- L'association Florian Fillet définit les conditions d'adhésion**

L'association Florian Fillet définit les conditions d'adhésion dans un souci de clarté et avec la volonté d'organiser son engagement de façon cohérente.

#### **Définition des conditions d'adhésion à l'association Florian Fillet:**

- ❖ Tout membre de l'association est adhérent, qu'il soit bénévole ou pas.
- ❖ L'adhérent est une personne majeure qui soutient l'association de sa propre initiative.

- ❖ L'adhérent respecte scrupuleusement la présente charte et le règlement intérieur de l'association.
- ❖ L'adhérent soutient les convictions et les actions de l'association.
- ❖ L'adhérent s'engage à faire connaître l'association et son engagement.
- ❖ L'adhérent est conscient que l'engagement de l'association Florian Fillet s'inscrit dans une volonté collective, qu'il existe donc d'autres associations et d'autres individus qui mènent des actions similaires et qu'il est de bon aloi de leur témoigner le respect et le soutien qui leur sont dûs.
- ❖ L'adhérent a accès à la documentation qui est mise à disposition dans les locaux de l'association.

### **-5- L'association Florian Fillet définit le rôle et les qualités de l'adhérent bénévole**

Outre les dispositions spécifiques concernant son propre rôle, l'adhérent bénévole est tenu de respecter les dispositions contenues dans le chapitre 4.

L'adhérent bénévole est une personne majeure qui est volontaire pour participer soit au fonctionnement de l'association, soit aux actions qu'elle mène.

#### **Définition du rôle de l'adhérent bénévole :**

- ❖ L'adhérent bénévole peut être ou bénévole de structure, ou bénévole d'accompagnement.
- ❖ Il participe de façon active à la vie de l'association
- ❖ L'adhérent bénévole accueille le public dans les locaux de l'association lors des permanences.
- ❖ L'adhérent bénévole agit dans le seul intérêt de l'association, des accompagnements mis en place par l'association, des besoins des équipes soignantes et des structures de santé.
- ❖ L'adhérent bénévole participe aux manifestations, aux conférences et aux réunions d'informations mises en place par l'association.

#### **Définition des qualités de l'adhérent bénévole :**

- ❖ Être adhérent bénévole, c'est savoir faire preuve de générosité, de solidarité et témoigner d'un véritable intérêt pour ses semblables.
- ❖ L'adhérent bénévole croit fermement en son engagement et aux valeurs de l'association, sans pour autant prétendre que ce sont les seules valables. Il fait preuve d'un esprit d'ouverture.
- ❖ L'adhérent bénévole est capable de faire sa propre introspection et de juger de ses capacités émotionnelles.
- ❖ L'adhérent bénévole sait rester discret tout en étant chaleureux et engageant ; il doit inspirer la confiance.
- ❖ L'adhérent bénévole fait preuve d'une grande humilité et d'un profond respect à la personne quelles que soient ses origines et ses croyances.

- ❖ L'adhérent est quelqu'un de fiable, qui connaît ses limites et n'hésitera pas à en faire état. Il vaut mieux se retirer que de risquer de faire des erreurs.
- ❖ L'adhérent bénévole, et surtout le bénévole d'accompagnement, bannit toute familiarité avec les patients afin de pouvoir garder la distance nécessaire pour éviter que la relation ne devienne trop fusionnelle et nuise à la qualité de son accompagnement.
- ❖ L'adhérent bénévole s'interdit de porter le moindre jugement sur l'action des équipes de soins et du corps médical. Il peut et doit néanmoins signaler à l'équipe médicale tout événement ou comportement inhabituel dont il serait témoin lors de la visite d'un patient.
- ❖ L'adhérent bénévole est quelqu'un de disponible qui ne doit pas pour autant sortir du cadre de son engagement
- ❖ L'adhérent bénévole a un véritable esprit d'équipe qui le place parmi les individus pour lesquels le partage est une seconde nature.
- ❖ L'adhérent bénévole a cette faculté de reformuler un propos dans le seul but de laisser à son interlocuteur le choix de sa réponse.
- ❖ L'adhérent bénévole a cette capacité d'écouter, de ne parler qu'à bon escient, d'être toujours souriant et d'humeur égale.
- ❖ Il s'interdit de divulguer la moindre information personnelle recueillie auprès d'un patient.
- ❖ L'adhérent bénévole s'engage de manière spontanée, il n'attend rien d'autre de son engagement que la satisfaction d'apporter du réconfort aux patients et à leurs proches.

## **-6- L'association Florian Fillet définit ses règles d'intervention**

Le bénévole de l'association Florian Fillet fait partie d'une équipe qui organise les conditions d'intervention.

Le bénévole d'accompagnement n'est autorisé à accomplir sa mission qu'à l'issue d'une formation d'accompagnement dispensée par l'association, validée par un psychologue et avec l'accord du conseil d'administration. Il a l'obligation de participer à toutes les mises à niveau organisées par l'association, à chaque fois qu'il y est convié.

Son intervention, qu'elle soit en structure de soins ou à domicile, ne peut se faire que dans un cadre très précis, défini par des règles qui doivent être scrupuleusement respectées, en accord avec les équipes de soins et les représentants du lieu d'intervention.

L'accompagnement en structure de soins ou à domicile fait l'objet d'une convention d'intervention approuvée et signée par l'association et par les représentants du lieu d'intervention.

Le patient et ses proches se verront proposer l'accompagnement d'un bénévole de l'association Florian Fillet par un membre de l'équipe de soins de la structure d'accueil.

Le bénévole ne peut en aucun cas proposer directement ses services, faute de quoi son intervention ne pourrait être ni validée ni soutenue par l'association.

## **-7- L'association Florian Fillet soutient ses bénévoles**

Le bénévole de l'association Florian Fillet respecte scrupuleusement la convention qui régit son intervention, de ce fait il est en droit de refuser toute sollicitation qui sort du cadre de sa mission.

Le bénévole peut disposer librement de la documentation mise à sa disposition dans les locaux de l'association, aux conditions établies dans le règlement intérieur.

Le bénévole peut et doit pouvoir se retirer d'une mission d'accompagnement qu'il ne se jugerait pas apte à accomplir. Il ne doit surtout pas se laisser submerger par ses émotions, au risque de se retrouver lui-même en difficulté.

L'association Florian Fillet organise, de façon régulière, des groupes de parole au cours desquels le bénévole peut exprimer ses impressions sur une mission et l'état émotionnel qui est le sien. Il pourra bénéficier de l'écoute d'une psychothérapeute.

L'association Florian Fillet entend créer et entretenir une cohésion entre tous les bénévoles de l'association.

Dans la mesure où chaque bénévole participe à la vie de l'association de façon volontaire et dans un désintéret personnel affiché, l'association s'interdit d'avoir d'autres exigences que celles de respecter les règles établies et visant au bon fonctionnement de l'association.

---

L'association Florian Fillet n'a qu'une devise :

**Agir pour adoucir !**